

Viande de brousse

À l'adresse du Comité permanent

- 16.149 Le Comité permanent, avec l'assistance du Secrétariat et en consultation avec les Parties intéressées, la Convention sur la diversité biologique (CDB), la Convention sur la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Organisation internationale des bois tropicaux, les programmes des Nations Unies pertinents, les Parties pertinentes, le Comité pour les animaux ou le Comité pour les plantes selon le cas, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales, et autres experts et parties prenantes:
- a) révisé la résolution Conf. 13.11, *Viande de brousse*, en tenant compte des décisions et orientations élaborées dans le cadre de la CDB, des résultats de la réunion conjointe CITES/CDB sur la viande de brousse et d'autres sources d'information pertinentes; et
 - b) soumet les résultats ainsi que ses recommandations pour examen à la 17^e session de la Conférence des Parties.

À l'adresse du groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse

- 14.73 Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à collaborer dans son travail avec la Convention sur la diversité biologique et avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, et est invité à attirer l'attention du Comité permanent et/ou de la Conférence des Parties sur toute question relative à l'application de la résolution Conf. 13.11.
- 14.74 (Rev. CoP16) Le groupe de travail d'Afrique centrale sur la viande de brousse est encouragé à poursuivre ses travaux, également en collaboration avec le groupe de liaison de la Convention sur la diversité biologique sur les ressources forestières non ligneuses, et à faire rapport au Comité permanent sur les progrès accomplis dans l'application des plans d'action nationaux relatifs au commerce de la viande de brousse et d'autres initiatives qu'il prend à ce sujet. Un rapport sur la question de la viande de brousse devrait être soumis à la 17^e session de la Conférence des Parties.